



Berne, le 30 mai 1979
 16 mai 1979

Relations économiques entre la Suisse et la Turquie, rapport

Département de l'économie publique. Proposition du 30 avril 1979
 (annexe)
 Département politique. Co-rapport du 7 mai 1979 (adhésion)
 Département des finances et des douanes. Co-rapport du 4 mai
 1979 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris connaissance de la proposition, en prévision de la
 définition de la collaboration économique et financière à venir
 avec la Turquie.

Extrait du procès-verbal:

- EVD 15 (GS 5, HA 10) pour exécution
- EPD 10 pour connaissance
- FZD 7 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

SAWA



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2310.1

Berne, le 30 avril 1979

DistribuéAu Conseil fédéralNon destiné à la presse

Relations économiques entre la Suisse et la Turquie

Dans sa décision du 22 mars 1979 concernant l'octroi d'une aide de balance des paiements à la Turquie, le Conseil fédéral avait invité le Département de l'économie publique à le renseigner sur les relations économiques de la Suisse avec la Turquie et sur l'intérêt qu'elles présentent pour notre pays. Voici son rapport :

1. Situation économique et financière de la Turquie et nécessité d'une aide économique extérieure

Les difficultés de l'économie turque ont été largement exposées dans la proposition du 22 mars dernier du Département des finances et des douanes et celle du 13 juin 1978 de notre Département relative à la consolidation de dettes turques. Elles font apparaître la nécessité probable d'un soutien extérieur notamment sous forme d'aide de développement à long terme et d'opérations de consolidation pendant les cinq prochaines années.

Il est difficile de prévoir aujourd'hui l'ampleur de ce soutien et la part que la Suisse pourrait prendre à sa charge. Cela dépendra en effet des besoins réels de la Turquie, compte tenu des effets des mesures d'assainissement du gouvernement turc, de l'apport des autres pays partenaires ainsi que de nos propres possibilités financières. En attendant, cas échéant, d'établir plus clairement ces

éléments selon l'évolution des circonstances, nous nous limitons à vous informer selon le désir que vous avez exprimé.

2. Echanges commerciaux bilatéraux

Malgré des difficultés cycliques de balance des paiements - dues notamment à des déséquilibres internes de son économie consécutifs à une politique économique souvent incohérente de son gouvernement - la Turquie est un bon partenaire commercial. Au cours des dix dernières années, ce pays nous a livré en moyenne pour 94 millions de francs par an alors que la Suisse lui a vendu pour 210 millions de francs. Depuis 1968, l'évolution a été la suivante :

	<u>1968</u>	<u>1971</u>	<u>1974</u>	<u>1977</u>	<u>1978</u>
	(en millions de francs)				
Importation suisse	62	77	106	107	92
Exportation suisse	79	94	302	276	239

L'importation est constituée en général pour plus de la moitié de coton brut et de noisettes; à cela s'ajoutent du tabac, des tapis, des figues, des conserves de légumes, des raisins et du vin. L'exportation est composée à raison de plus de huit dixièmes de machines et appareils ainsi que de produits chimico-pharmaceutiques, puis de montres et de textiles.

Le développement des exportations a été possible grâce à la mobilisation de crédits de fournisseurs par l'octroi de la garantie contre les risques à l'exportation (GRE). L'engagement de la Confédération à ce titre est actuellement d'environ 1,1 milliard de francs, montant qui correspond à un chiffre d'affaires d'environ 1,35 milliard, dont près de 700 millions concernent des fournitures d'équipement pour les usines électriques d'Ambarli et de Karakaya.

Il est vrai que l'exportation a été freinée ces derniers temps par

la situation économique de la Turquie et la suspension momentanée de l'octroi de la GRE. Pour l'avenir, les perspectives d'affaires sont incertaines et dépendent en premier lieu de l'assainissement de la balance des paiements turque. Ce que l'on peut dire, c'est que les besoins de ce pays sont très considérables et que nos livraisons pourraient reprendre rapidement et sensiblement dans la mesure où la Turquie disposerait à nouveau de facilités de financement de l'étranger. Nous savons par exemple qu'Elektrowatt Ingenieurunternehmung AG et la Société générale pour l'industrie (SGI) s'intéressent aux travaux d'étude pour le nouveau barrage et l'usine électrique d'Atatürk, ce qui pourrait valoir d'importantes commandes également à notre industrie du génie civil et surtout de la construction électromécanique. Il va de soi que si l'on décidait de favoriser la réalisation de cette affaire par la réouverture de la GRE, cette dernière devrait s'étendre aussitôt aux autres secteurs de l'industrie d'exportation, eux aussi hautement intéressés au marché turc. Ce point devra être examiné de plus près le moment venu compte tenu en particulier de l'évolution de la situation économique et financière de la Turquie, du marché de l'emploi en Suisse, de l'engagement déjà existant de la Confédération au titre de la GRE et de l'attitude dans ce domaine des pays industrialisés concurrents de la Suisse.

3. Investissements suisses en Turquie

Un autre élément de notre collaboration économique avec la Turquie est celui des investissements privés. Les trois grandes sociétés chimiques bâloises sont présentes sur le marché turc, de même que Nestlé, Bührle-Oerlikon et le Groupe Eternit (1/3 de participation suisse). Il se peut qu'il existe également d'autres intérêts, moins importants.

Alors que la législation turque en la matière est en principe assez libérale, son application est très restrictive et franchement xénophobe. Les investisseurs suisses sont régulièrement en butte à de

grandes difficultés. Ces dernières ont d'ailleurs amené la Fédération des coopératives Migros à se retirer complètement de ce marché il y a quelques années, après y avoir été longtemps très active.

Considérant que les investissements étrangers, avec leur apport de technologie, sont un élément important de développement, de nombreuses démarches officielles ont été faites sur le plan multilatéral et bilatéral, notamment par la Suisse, pour tenter d'améliorer le climat d'investissement. Malheureusement elles sont restées vaines. Selon certaines informations récentes la pratique turque devrait être bientôt assouplie mais il convient de les accueillir avec la plus grande réserve.

4. Collaboration financière de la Confédération

Depuis longtemps la Confédération apporte sous forme de contribution financière une collaboration appréciable au développement économique de la Turquie. C'est ainsi que son engagement au titre de la GRE, cité sous chiffre 2, couvre des échéances annuelles de quelque 70 millions de francs en moyenne, étalées sur 16 ans, soit jusqu'en 1994. S'y ajoutent un solde d'environ 53 millions de francs résultant de prêts de développement accordés de 1965 à 1972 et remboursables jusqu'en 1997 ainsi que 122 millions de francs de crédit frais découlant de la consolidation de dettes en cours et remboursables jusqu'en 1985 (De ces 122 millions, 90 font l'objet de l'engagement GRE déjà cité). Par ailleurs, par décision du 22 mars dernier, vous avez appuyé le principe d'une aide financière à court terme de 30 à 50 millions de francs au titre de l'action de soutien en voie de réalisation au sein de l'OCDE.

Soit dit en passant, l'économie privée fait, elle aussi, un effort très substantiel d'appui à la Turquie en négociant la consolidation sur environ 7 ans de plus ou moins 120 millions de francs de cré-

aits commerciaux non garantis contre les risques à l'exportation ainsi que d'environ 800 millions de francs de créances bancaires à court terme.

5. Colonie suisse en Turquie et Turcs en Suisse

On compte environ 300 citoyens suisses et double-nationaux en Turquie tandis que les ressortissants turcs en Suisse sont au nombre de près de 30'000.

6. Nous avons l'honneur de vous

p r o p o s e r

de prendre connaissance de ce qui précède, en prévision de la définition de la collaboration économique et financière à venir avec la Turquie.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE

Extrait du procès-verbal à :

DFEP (Chef, Secrétariat général 5, Division du Commerce 10)

DPF (10)

DFFD (Administration fédérale des finances 5)

Chancellerie fédérale, pour exécution

14 (CS 5, NA 2, Intégration 2, ALW 5) pour exécution
5 pour connaissance
9 (CS 7, CD 2) pour connaissance
2 pour connaissance
2 pour connaissance

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

S. J. J. J.